

N°20-06-062

L'an deux mil vingt, le mercredi 17 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 9 juin 2020.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; FOURNIER A. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. ; LEROY I. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. (reçoit pouvoir de C. VASSEUR) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; SAGNIER F. (reçoit pouvoir de D. MAILLOT) ; CROQUELOIS J.M. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; LOUIS D. ; MONBAILLY V. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JM CROQUELOIS)

Messieurs VASSEUR C. (donne pouvoir à JM ALLOUCHERY) ; MAILLOT D. (donne pouvoir à F. SAGNIER) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY)

1

Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY est élu secrétaire.

**OBJET : MOBILITES – ACQUISITION DE VELOS – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX  
HABITANTS DE LA CCPL**

**Rapporteur : Christian LEROY**

Pour répondre aux besoins liés à la mobilité, il est proposé de mettre en place une aide à l'achat afin d'encourager les habitants à la pratique du vélo.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres est pleinement impliquée dans le développement de services de mobilité plus efficaces, plus durables et plus solidaires, il est proposé deux types de subventions ouvertes à l'ensemble des habitants des 36 communes et ceci sans condition de revenu :

- Aide à hauteur de 20% du prix du vélo HT avec un plafond à 250€ sans conditions de revenus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- Aide à hauteur 20% du prix du vélo HT avec un plafond à 100€ sans conditions de revenus pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique

Ces propositions concernent tous les vélos neufs ou d'occasion\* avec ou sans assistance, y compris les vélos spéciaux tels que les tricycles ou vélos cargo sont éligibles à l'aide.

L'aide devra être demandée au maximum dans les deux mois suivants l'achat du vélo. Un justificatif d'achat devra être fourni. Une demande peut également être demandée avant l'achat du cycle.

Aide limitée à un seul dossier par foyer. Demande possible entre le 1er juillet et le 31 décembre 2020.

A noter que l'aide à l'achat est accessible aux habitants de la CCPL uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De mettre en place une aide à l'achat de vélos
- D'en fixer les montants de la façon suivante :
  - o Aide à hauteur de 20% du prix du vélo HT avec un plafond à 250 € sans conditions de revenus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
  - o Aide à hauteur 20% du prix du vélo HT avec un plafond à 100 € sans conditions de revenus pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique
- Que les aides accordées concernent tous les vélos neufs ou d'occasion\* avec ou sans assistance, y compris les vélos spéciaux tels que les tricycles ou vélos cargo
- Que l'aide devra être demandée avant l'achat du vélo ou au maximum dans les deux mois suivant son achat (un justificatif d'achat sera alors fourni).
- Que l'aide sera limitée à 1 par foyer.
- Que les demandes seront reçues du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020.
- Que l'aide est versée exclusivement aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (justificatif de domicile à fournir)

**AUTORISE** le Président à attribuer individuellement les aides

\*Les vélos d'occasion sont acceptés dans le cas d'un achat effectué chez un revendeur professionnel ou dans une association. Un justificatif d'achat type facture devra être fourni au même titre que pour les vélos neufs.

2

Pour extrait conforme.

Le Président,

